

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LES P'TITS COEURS DAYCARE INC.	Numéro de permis 2015624	Date d'inspection Le 26 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie les P'tits Cœurs Daycare groupe 2		Numéro de téléphone (506) 384-2030	
Adresse 275 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jessica Belliveau-Doiron		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	21 juin 2022	26 sept. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Durant l'inspection de suivi, le ratio est respecté.			

original signé par
Jessica Belliveau-Doiron

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 septembre 2022

Date

original signé par
Monique Legère

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 septembre 2022

Date